

Caroline Bichet : 06 85 10 44 15

Les Ateliers du Temps Retrouvé

Dessin Académique & Technique de Peinture Ancienne

www.atelierstempstretrouve.fr - email : contact@atelierstempstretrouve.fr

TVA non applicable Article 293B du CGI / n° siret: 47766975800021

Les Ateliers du Temps Retrouvé proposent des cours hebdomadaires de Dessin, Technique de Peinture, Couleur, et Aquarelle

Les cours durent trois heures par séance. Ils sont hebdomadaires et ont lieu pour le 37 au Château de la Chesnaye, 37270, Athée-sur-Cher.

Cours de La Chesnaye :

Mercredi 10h – 12h30 : Couleur

Mercredi 14h30 – 17h30 : Aquarelle

Jeudi 9h30 - 12h30 : Aquarelle

Jeudi 14h30 – 17h30 : Peinture

Samedi 9h30-12h30 : Dessin

Les cours ont lieu pour le 41 à la Prévôté de Saint-Aignan, rue de la Raquette, 41110, Saint-Aignan-sur-Cher.

Cours de La Prévôté:

Lundi 15h – 18h : Dessin

Lundi 18h30 – 21h30 : Peinture

Mardi 19h30 - 21h30 : couleur

Les cours ont lieu du 19 septembre 2016 au 18 / 25 juin 2017. Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires. Il y a cours les jours fériés. Des stages thématiques sont organisés sur les week-ends et les vacances scolaires. Leur prix n'est pas inclus dans le forfait des cours.

Tarifs des cours

Dessin : Tout le matériel est fourni par les Ateliers.

8,33 €/heure soit 65 €/mois avec le forfait à l'année (78 heures de cours sur l'année)

Peinture : Tout le matériel est fourni par les Ateliers.

13,33 €/heure soit 120 €/mois avec le forfait à l'année (90 heures de cours sur l'année)

Aquarelle: Chacun apporte ses aquarelles, ses pinceaux et un bloc papier.

6 €/heure soit 54 €/mois avec le forfait à l'année (90 heures de cours sur l'année)

Couleur : L'atelier fournit papier et gouache pour les exercices en cours.

Les élèves possèdent leur propre matériel pour les exercices hors atelier.

(Livre : 23 €)

8, 33 €/heure soit 63 €/mois avec le forfait à l'année (75 heures de cours sur l'année)

Pour les forfaits à l'année: possibilité de payer en 10 mensualités d'octobre 2016 à Juillet 2017. Les 10 chèques sont remis au professeur en début d'année et encaissés un par un le 5 de chaque mois.

Pour les tarifs au trimestre, contacter le professeur.

Inscriptions :

Les inscriptions sont fermes et définitives. Le montant forfaitaire de l'inscription devra être versé en début d'année, lors du premier cours. Il est possible de payer par mensualités (10 mensualités maximum), sous forme de chèques déposés au moment de l'inscription/début des cours auprès de l'atelier, et qui seront présentés un à un en banque

le 5 de chaque mois. L'inscription est validée sur retour de la fiche d'inscription, accompagnée d'un chèque d'acompte de 50 €. Merci de libeller vos chèques à l'ordre de Caroline Bichet. Envoyez votre chèque d'acompte accompagné de votre fiche d'inscription remplie et signée à l'adresse suivante :

Caroline Bichet 8 La Billette 37460 Nouans-les-Fontaines

Pour le bon suivi des cours, il est fortement conseillé aux élèves de s'inscrire en début d'année, de suivre le programme dans son ordre logique et avec un minimum d'absences. Les séances manquées du fait d'absences ponctuelles des élèves ne seront en aucun cas remboursées.

Inscription en cours d'année:

Les inscriptions en cours d'année sont déconseillées, mais sont possibles, sur étude du dossier de l'élève. Le nouvel élève ne pourra commencer ses cours qu'au démarrage d'un nouveau travail d'atelier, de manière à s'intégrer de manière harmonieuse au groupe qu'il doit rejoindre. Un pro-rata sera appliqué sur le montant des frais d'inscriptions.

Absences ponctuelles:

A titre exceptionnel, et uniquement sur demande et avec l'accord du professeur, une absence ponctuelle pourra être « rattrapée » sur un cours correspondant. Les absences sont fortement déconseillées. L'atelier ne s'engage en aucune manière à assurer le remplacement des cours manqués. Il s'agit d'une faveur accordée à titre gracieux aux élèves, de manière exceptionnelle, et en aucun cas d'une mesure favorisant l'absentéisme. Les Ateliers n'accorderont pas plus de trois séances de « remplacement » par an et par personne.

Longues absences en continu (plus de 4 semaines consécutives):

En cas de survenue de longue maladie, ou d'un accident invalidant, entraînant l'absence forcée de l'élève sur plusieurs mois (plus de 4 semaines consécutives), et sur présentation des attestations nécessaires, l'Atelier fournira un avoir correspondant au nombre de classes manquées, à faire valoir sur les classes de même niveau, même discipline dans l'année ou l'année suivante. L'Atelier dégage toute responsabilité et engagement au cas où l'élève ne pourrait faire valoir cet avoir sur l'année en cours ou l'année suivante.

Désistement en cours d'année:

En cas de désistement de l'élève pour cause de force majeure (déménagement à plus de 50km du lieu des cours, accident invalidant, longue maladie, etc...) et sur présentation des attestations nécessaires (attestation employeur, certificat médical, etc..) une partie du montant de l'inscription pourra être reversée à l'élève. Le montant maximum du remboursement correspondra à la quote-part des cours restant à prendre sur l'année minorée de 50%

Le prix des matériaux engagés pour l'élève en début d'année (commandés à l'avance pour chaque classe et chaque participant) ne sera en aucun cas remboursé.

Discipline:

Les absences répétées et les retards en cours ne seront pas tolérés. Ils peuvent constituer une cause de renvoi du cours. Le professeur se réserve le droit de renvoyer du cours toute personne dont les propos, le comportement ou les manières troubleraient le bon déroulement des cours. Les cours des Ateliers du Temps Retrouvé sont des cours suivis, avec un programme pré-établi et des exercices fixes visant à faire progresser les élèves. Les programmes sont décrits dans les pages Dessin et Peinture du site internet. Il ne s'agit pas d'un atelier libre associatif avec participation facultative des élèves, mais bien d'un cours dirigé exigeant travail et discipline. L'utilisation des téléphones portables est interdite en

cours. Ne pas hésiter à contacter le professeur pour lui poser toute question concernant les cours.

Renvoi:

Tout renvoi est final. En cas de renvoi, aucun remboursement ne sera accordé à l'élève concerné.

Programme des cours:

Le professeur est seul responsable du programme des cours. Le programme affiché sur le site web des ateliers est donné à titre indicatif. Le professeur pourra être amené à réviser ce programme en cours d'année en fonction du rythme de travail des élèves et des besoins de la classe.

Participation:

Le professeur se réserve le droit d'exposer le travail des élèves en cours d'année, ou par la suite. Les travaux de élèves pourront être photographiés et les photographies utilisées sur le site internet des Ateliers ou dans la presse. Le professeur se réserve le droit de solliciter la présence et l'aide des élèves aux événements auxquels participe les Ateliers.

Matériel /matériaux:

Les cours de dessin et peinture sont fournis « matériel inclus ».
Sont inclus : les supports bois et toile, les enduits, les liants, les dissolvants, les pigments, vernis, papiers, cartons, etc ... ainsi que l'outillage courant d'atelier.

Non inclus : Chaque participant fournit et apporte

- une blouse

- un set de pinceaux d'art (suivant liste fournie)
- un trousse à dessin de base (suivant liste fournie)

Cours d'Aquarelle : les élèves fournissent et apportent leur matériel

Cours de Couleur : le matériel de classe est fourni par les ateliers. Celui hors atelier est fourni par les élèves. Un livre sera acheté en début de classe (23€)

Allergies:

Certains matériaux peuvent s'avérer allergéniques. Merci de prévenir en cas d'allergies ou réactions connues à tout produit. Merci aussi de prévenir en cas d'allergies alimentaires.

Toutes les précautions sont prises pour maintenir les locaux bien ventilés, et les contacts avec les produits susceptibles de provoquer des réactions sont réduits au strict minimum.

La térébenthine et le white spirit sont remplacés dans la plupart des cas par des produits plus coûteux, mais moins toxiques. Le nettoyage des outils concernés est organisé en fonction des capacités de chacun. Un travail d'équipe avec échange des tâches sera mis en place au besoin.

Dangerosité:

Certains produits chimiques utilisés de manière exceptionnelle dans l'atelier peuvent présenter un danger (contact peaux, yeux, muqueuses, inhalation, ingestion...) Lorsque ces produits sont utilisés, toutes les recommandations d'usage et précautions d'utilisation sont exposées et appliquées. Il appartient à chacun de les suivre pour éviter les accidents. De même pour l'utilisation des outils d'atelier. Vérifiez que votre police d'assurance comprend une garantie « risques de la vie ». Le professeur et les locaux sont assurés.

Interdiction absolue de fumer/consommer de l'alcool ou drogues en cours, dans les salles de classe ou les locaux d'ateliers.

